

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DEVELOPER PD3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Révélateur.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

Information supplémentaire : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Adjuvant de fabrication

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Substance VLEP :				
Oxyde d'aluminium	1344-28-1 215-691-6 01-2119529248-35		N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.	>= 2,5 - < 10

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle. S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

En cas d'ingestion : Consulter un médecin.
: Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Le produit lui-même ne brûle pas.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ce produit n'est pas inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter toute formation de poussière.
Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients ap-

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

propriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.
Éviter toute formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Éviter la formation de poussière.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger de l'humidité et de l'eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter toute formation de poussière.

Classe de stockage (Allemagne) : 10-13 Code allemand de stockage 10 à 13

Durée de stockage : 60 Mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Révélateur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
------------	---------	--------	------------------------	-------------	------

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

Oxyde d'aluminium	1344-28-1	VME	10 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Eviter toute formation de poussière.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143).

Protection des mains : Gants en néoprène caoutchouc butyle
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Point d'éclair	: non applicable
Masse volumique apparente	: 200 kg/m ³
Hydrosolubilité	: insoluble

9.2 Autres informations

Explosibilité	: pas de risque d'explosion
VOC	: Valeur: 0 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter toute formation de poussière.
Protéger de l'humidité.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
Oxyde d'aluminium : DL50: > 5.000 mg/kg
Espèce: rat
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : ne pollue pas l'eau
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR
Marchandise non dangereuse

IATA
Marchandise non dangereuse

IMDG
Marchandise non dangereuse

RID
Marchandise non dangereuse

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DEVELOPER PD3

Version: 2.1

Date de révision 16.08.2012

Date d'impression 20.08.2012

- Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : nwg ne pollue pas l'eau
VWVWS A4
- Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : Tableaux 25: Effets sur la santé dans l'activité professionnelle, dus à l'inhalation de poussières minérales comprenant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc) du graphite ou du charbon.
- : Tableaux 44: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer.
- Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, par conséquent un scénario d'exposition n'est pas nécessaire.

SECTION 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.